

MINISTRE DE LA PROMOTION DE
LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

OFFICE IVOIRIEN DES SPORTS
SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES
OISSU

LIGUES DES SPORTS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES



**CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION
DES COMPETITIONS INTER-ETABLISSEMENTS
ET FINALES REGIONALES**

JUIN 2013

Sommaire

I- Objet.....	P3
II- Caractéristiques des compétitions inter-établissements..... et des finales régionales	P3
III- Structure d'organisation des compétitions..... inter-établissements et des finales régionales	P4
IV- Echancier d'organisation des compétitions..... inter-établissements et des finales régionales	P4
V- Participants.....	P5
VI- Installations sportives et autres	P6
VII- Hébergement et restauration	P7
VIII-Transport.....	P8
IX- Communication et promotion	P9
X- Délégué Technique	P10
XI- Arbitrage	P11
XII- Récompenses.....	P12
XIII- Remerciements	P12
XIV- Montage financier de l'opération	P12
XV- Règlements	P12

I- Objet

Le présent document est élaboré à l'attention des Ligues Scolaires et Universitaires. Il a pour objet de définir les conditions d'organisation des compétitions inter-établissements et des finales régionales des sports scolaires et universitaires.

Les Ligues Scolaires et Universitaires s'engagent à mettre en œuvre le présent cahier des charges.

II- Caractéristiques des compétitions inter-établissements et des finales régionales

Les compétitions inter-établissements mettent en confrontation, les équipes d'établissements dans les localités en vue de désigner les champions des départements. Elles sont le support de détection et de sélection pour la constitution des équipes de régions.

Les phases ultimes des compétitions inter-établissements sont les finales régionales.

Les finales régionales sont organisées dans les chefs-lieux de région et mettent aux prises les champions départementaux et permettent de désigner les équipes championnes de chaque région.

La participation des établissements en tant qu'entités, s'arrête à cette étape pour faire place à la compétition des sélections régionales.

III- Structure d'organisation des inter-établissements et des finales régionales

L'organisation des inter-établissements et des finales régionales est assurée par les Ligues des Sports Scolaires et Universitaires.

Les Ligues des Sports Scolaires et Universitaires organisent sous le contrôle et la supervision de l'OISSU les compétitions inter-établissements et les finales régionales sur l'ensemble du territoire national.

En relation avec les ASE, les Ligues Scolaires et Universitaires élaborent le programme des compétitions inter-établissements et des finales régionales et le soumettent pour validation à la Direction de l'OISSU.

IV- Echancier d'organisation des compétitions inter-établissements et des finales régionales

• Echancier d'organisation des compétitions inter-établissements

Les Ligues Scolaires et Universitaires, en relation avec les Associations Sportives d'Etablissements (ASE), assurent :

- 1- L'organisation des réunions de rentrée préparatoires sous la supervision de la Direction Générale de l'OISSU;
- 2- Les affiliations ;
- 3- La prise et la vente des licences ;
- 4- L'élaboration des programmes et leur validation auprès de la Direction de l'OISSU ;
- 5- Le choix et la préparation des installations sportives ;
- 6- L'organisation effective des compétitions, la publication et la diffusion des résultats sur les sites web des Ligues, des Fédérations, de la Confédération et de l'OISSU.
- 7- La rédaction du bilan provisoire et définitif ;
- 8- La mise à disposition des résultats financiers provisoires et définitifs des compétitions à la disposition de l'OISSU.

- **Echéancier d'organisation des finales régionales**

Les Ligues Scolaires et Universitaires, en relation avec les Associations Sportives d'Etablissements (ASE), assurent :

- 1- L'élaboration des programmes et leur validation auprès de la Direction de l'OISSU ;
- 2- Le choix et la préparation des installations sportives ;
- 3- L'organisation effective des compétitions, la publication et la diffusion des résultats sur les sites web des Ligues, des Fédérations, de la Confédération et de l'OISSU.
- 4- La rédaction du bilan provisoire et définitif ;
- 9- La mise à disposition des résultats financiers provisoires et définitifs des compétitions à la disposition de l'OISSU.

V- Participants

Les participants aux compétitions inter-établissements et les finales régionales sont :

- Les athlètes scolaires et universitaires
- Les encadreur
- Les officiels techniques
- Les officiels
- Les invités
- La presse

VI- Installations sportives et autres

L'organisation des compétitions inter-établissements et des finales régionales nécessite un minimum d'installations sportives dans les régions concernées. Les Ligues Scolaires et Universitaires et les ASE s'assurent du bon état et de la

disponibilité des infrastructures. Pour ce faire, elles devront disposer d'un répertoire actualisé des infrastructures sportives civiles, scolaires et universitaires.

Les Ligues Scolaires et Universitaires et les ASE mettront à la disposition des organisateurs et des officiels, des locaux avec un téléphone, des postes informatiques, des imprimantes, un photocopieur et un accès Internet.

Sur chaque terrain, les Ligues Scolaires et Universitaires et les ASE devront prévoir :

- des tentes, une table technique couverte avec des chaises ;
- une sonorisation ;
- un affichage électronique ou manuel des scores ;
- des vestiaires pour les joueurs et les arbitres,
- un local infirmerie,
- un local pour un éventuel contrôle anti-dopage ;
- un panneau d'affichage du programme et des résultats, mis à jour régulièrement ;
- une buvette avec un service de restauration rapide ;
- des stands commerciaux et d'animations.

Les Ligues Scolaires et Universitaires et les ASE devront respecter les consignes de sécurité prévues dans le règlement des installations sportives.

VII- Hébergement et restauration

Les frais liés à l'hébergement et à la restauration sont à la charge de l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires (OISSU).

Les Ligues Scolaires et Universitaires communiquent à la Direction de l'OISSU le budget prévisionnel de l'hébergement et de la restauration.

Les Ligues Scolaires et Universitaires et les ASE assurent pendant toute la durée des inter-établissements et les finales régionales, l'hébergement et la restauration de tous les participants.

VIII- Transport

Les frais liés au transport de tous les participants sont à la charge de l'OISSU.

Les Ligues Scolaires et Universitaires communiquent à la Direction de l'OISSU le budget prévisionnel des transports.

Les Ligues Scolaires et Universitaires et les ASE assurent pendant les inter-établissements et les finales régionales les déplacements de tous les participants, des sites d'hébergement et de restauration aux terrains abritant les compétitions.

Les équipes participantes doivent arriver la veille des compétitions quand elles sont en déplacement en fonction de la distance.

IX- Communication et promotion

Les frais liés à la communication et à la promotion des inter-établissements et les finales régionales sont à la charge de l'OISSU.

Les Ligues Scolaires et Universitaires devront communiquer à la Direction de l'OISSU le budget prévisionnel de la communication et de la promotion.

Les Ligues Scolaires et Universitaires et les ASE sont chargées de la communication et de la promotion des jeux. A ce titre, elles prennent contact avec les acteurs du secteur éducation-formation, les autorités coutumières et religieuses, les partenaires privés potentiels et s'assurent du soutien et de l'implication de la presse et des médias.

Les Ligues Scolaires et Universitaires et les ASE s'assureront que toutes les informations concernant les inter-établissements et les finales régionales sont diffusées sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'OISSU.

Pour la promotion des inter-établissements et des finales régionales, les Ligues Scolaires et Universitaires sont chargées de la réalisation de tout support publicitaire et des cartons d'invitation des personnalités locales (corps préfectoral, Conseil Régional, Mairie, Chefs coutumiers et guides religieux, les Directeurs Régionaux et Départementaux...).

Avec l'aide de partenaires, les Ligues Scolaires et Universitaires et les ASE peuvent également réaliser des documents de vulgarisation pour assurer la promotion des inter-établissements et des finales régionales.

Les Ligues Scolaires et Universitaires valideront auprès de l'OISSU, avant impression et diffusion, tous les supports de communication à réaliser.

X- Délégué technique

Les compétitions des inter-établissements et les finales régionales sont des compétitions officielles de l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires. Elles sont organisées sous la responsabilité des Ligues Scolaires et Universitaires.

A la demande des Ligues Scolaires et Universitaires, la Direction de l'OISSU désigne un Délégué Technique. Ce dernier est responsable du suivi sportif de la compétition et du bon déroulement de la compétition en application des règlements et règles en vigueur. Il constituera une commission d'Appel qu'il présidera.

A l'occasion des finales régionales les Ligues Scolaires et Universitaires doivent également prévoir 2 juges en permanence à chaque table technique pour chacun des matchs afin de renseigner les feuilles de matchs. Le suivi des feuilles de matchs permettra d'établir le classement du meilleur buteur.

Chaque équipe remettra la feuille de composition d'équipe des joueurs et officiels présents 8 jours avant le début des compétitions.

Les frais concernant les repas, l'hébergement, les déplacements ainsi que les indemnités des délégués techniques sont à la charge de l'OISSU.

XI- Arbitrage

A la demande des Ligues Scolaires et Universitaires, la Commission Nationale des Juges et Arbitres désigne un superviseur des arbitres par discipline pour la durée de la compétition. Celui-ci a la responsabilité de faire les propositions de désignation, qui sont validées par le Délégué Technique.

Chaque Ligue scolaire et universitaire doit envoyer deux (2) arbitres par discipline. Il est souhaitable que des arbitres filles soient choisies pour accompagner les équipes filles engagées.

Les noms des arbitres seront transmis à la C.N.J.A. pour validation.

Pour faciliter le travail des superviseurs, qui doivent réunir et donner des consignes aux arbitres présents, les Ligues Scolaires et Universitaires s'engagent à héberger (autant que faire se peut) tous les arbitres en un même lieu où existe une salle de réunion.

Les Ligues Scolaires et Universitaires doivent prévoir également d'équiper chaque arbitre avec un polo ou tee-shirt pour les jeux.

XII- Récompenses

L'OISSU pourvoit à toutes les récompenses des Finales régionales.

Les Ligues Scolaires et Universitaires adresseront à l'OISSU les besoins liées aux récompenses.

Les partenaires et sponsors privés pourront proposer leurs propres récompenses, en relation avec les Ligues Scolaires et Universitaires et l'OISSU.

XIII- Remerciements

Les Ligues Scolaires et Universitaires remercieront au terme des finales régionales les personnalités, les invités et les partenaires.

XIV- Montage financier des jeux

Tous les frais liés à l'organisation des compétitions inter-établissements et des finales régionales devront faire l'objet d'un budget prévisionnel faisant apparaître les dépenses et les recettes.

Les dépenses liées à l'organisation des compétitions inter-établissements et des finales régionales seront exécutées sur place par les délégués OISSU, conformément au budget global soumis par les Ligues Scolaires et Universitaires et validé par la Direction de l'OISSU.

XV- Règlements

Les règlements spécifiques et généraux des compétitions OISSU, sont ceux utilisés compétitions inter-établissement et les finales régionales.